

Débat d'ajournement

rendre compte avec précision de ce qu'on fait sans chiffres.

Je suis fier de dire, à l'appui de ce gouvernement, qu'en 1993, rien qu'au Manitoba, près de 130 millions de dollars seront versés par l'entremise des programmes et des services d'Emploi et Immigration Canada. Cela permettra aux Manitobains d'acquérir la formation et l'expérience professionnelle dont ils ont besoin pour trouver des emplois durables et rémunérateurs.

Dans le cadre des priorités permanentes pour l'année 1993-1994, Emploi et Immigration Canada continuera, au Manitoba, d'aider les travailleurs qui ont été mis à pied au moyen de mesures d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre. Nous essaierons d'améliorer l'accès des autochtones à des fonds au moyen de la stratégie Les chemins de la réussite, et nous reconduirons le programme Développement des collectivités.

Étant donné les proportions inacceptables qu'a atteint le chômage chez les jeunes au Manitoba et dans tout le pays, notre gouvernement a mis en place un certain nombre de programmes afin d'aider les jeunes. Il a notamment établi le programme Emploi d'été/Expérience de travail, l'initiative L'école avant tout et le programme d'alternance études-travail.

En 1993, ce gouvernement consacrera au Manitoba environ 6 millions de dollars dans le cadre de l'initiative L'école avant tout et du programme Emploi d'été/Expérience de travail. L'aide accordée à ces programmes a donc augmenté d'environ 250 millions de dollars par rapport à 1992.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 52, en conformité de l'ordre adopté le lundi 7 juin 1993, la Chambre s'ajourne à 11 heures, le lundi 14 juin 1993, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 52.)